

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 47/2024

Objet : Compte-rendu de la décision prise en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 10h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 5 décembre 2024

Nombre de membres
En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procurations : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI et Joël DENAVEAU

Excusés : Christophe CLAEYS et Rémy BECUWE

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

Le comité de gestion de la SCAS est invité à prendre acte de l'usage fait de la décision du Président ou de la Vice-Présidente, établie en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il s'agit :

- De la décision n° 17/2024 : Signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre le Département du Nord et la Section du Centre d'Action Sociale de Saint-Pol-sur-Mer pour sa résidence autonomie Ambroise CROIZAT

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision ci-dessus énoncée.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 48/2024

Objet : Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre le CCAS de Dunkerque et les SCAS de Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck pour la passation d'un marché public de fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 10h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 5 décembre 2024

Nombre de membres
En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procurations : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI et Joël DENAVEAU
Excusés : Christophe CLAEYS et Rémy BECUWE
Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

La Vice-Présidente expose aux membres du comité de gestion qu'afin de faciliter la gestion de l'ensemble du contrat, permettre des économies et une mutualisation des procédures de passation des marchés, le CCAS de Dunkerque, la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer et la SCAS de Fort-Mardyck souhaitent créer un groupement de commandes en application de l'article L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

La présente convention a pour objet :

- De créer un groupement de commandes entre les personnes publiques susvisées en vue de la passation du marché de fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé.
- De déterminer les modalités de fonctionnement du groupement.
- De régler les conditions dans lesquelles le marché va être conclu et exécuté.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 059-265905406-20241211-48_2024-DE

Au cours du marché, les organismes membres du groupement de commandes pourront modifier, par avenant, la valeur faciale de leurs chèques d'accompagnement personnalisé. Le titulaire sera avisé de ce changement, au moins un mois avant sa date d'effet.

Le groupement de commande est constitué à l'entrée en vigueur de la présente convention et ce jusqu'à la fin de l'exécution du marché pour lequel il est constitué.

Le CCAS de Dunkerque est désigné en qualité de coordonnateur du groupement. Il est chargé à ce titre :

- De gérer la procédure de passation de marché.
- De signer le marché et de le notifier.

Conformément aux dispositions de l'article L 1414-3 II du C.G.C.T, la Commission d'Appel d'Offres du groupement est la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Le CCAS de Dunkerque, en qualité de coordonnateur mandataire du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement.

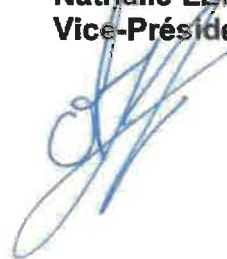
Aucun membre du groupement ne pourra se retirer du groupement de commandes avant l'échéance du marché passé.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre le CCAS de Dunkerque et les SCAS de Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck pour la passation d'un marché public de fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS**



Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 49/2024

Objet : Expérimentation de déploiement de chèques alimentaires durables dits « chèques verts » pour l'année 2025

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 10h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 5 décembre 2024

Nombre de membres

En exercice : 5

Présents : 3

Votants : 5

Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI et Joël DENAVEAU

Excusés : Christophe CLAEYS et Rémy BECUWE

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

La Vice-Présidente expose aux membres du comité de gestion que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dunkerque développe un partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et des associations d'aide alimentaire au titre de l'axe « se nourrir » du Service Public Universel des Besoins Essentiels (SPUBE), projet social phare du territoire dont le pilotage lui a été confié par la ville de Dunkerque.

Le SPUBE se veut étendu aux communes associées et intègre donc le territoire de Saint-Pol-sur-Mer.

Aussi, le CCAS de Dunkerque et la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer sont engagés dans des processus d'harmonisation de leurs pratiques. Des séminaires communs et autres groupes de travail sont régulièrement impulsés autour d'enjeux partagés, un desdits enjeux porte sur l'alimentation : l'accès facilité aux offres d'aide alimentaires qualifiées, la sensibilisation à l'alimentation saine et la lutte contre la précarité alimentaire. Une étude commune sur les habitudes alimentaires des bénéficiaires a

.../...

Envoyé en préfecture le 11/12/2024
Reçu en préfecture le 11/12/2024
Publié le
ID : 059-265905406-20241211-49_2024-DE

été réalisée, l'expérimentation « chèques verts » déployée par le CCAS de Dunkerque présentée, avec des axes de travail conduits en 2024 pour son essaimage sur les communes associées.

Ainsi, les deux entités poursuivent des enjeux partagés autour de l'évolution du système de l'aide alimentaire et de la facilitation de son accès par les personnes accompagnées. Les visées sont de changer progressivement de paradigme de sorte à proposer plus de produits de qualité, frais, diversifiés, sains et le plus possible issus de l'agriculture biologique et des circuits courts, tout en les rendant accessibles à tous.

La CUD ayant donné son accord et le CCAS de Dunkerque ayant récupéré des fonds financiers suffisants (26 680 euros), il est proposé d'étendre l'expérimentation aux SCAS des communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck. Le CCAS de Dunkerque centralisera les fonds et délivrera lesdits chèques aux SCAS au prorata du nombre d'habitants des différents territoires.

La présente convention a pour objet :

- De favoriser l'accès de tous à une alimentation saine
- De déterminer les objectifs opérationnels
- De déterminer les modalités de fonctionnement partagées
- Du suivi de la mission
- De la confidentialité des données
- De la durée et périmètre de la mission
- Des modalités financières

L'expérimentation permettant de concrétiser le concept d'accompagnement social par l'alimentation.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'expérimentation de déploiement de chèques alimentaires durables dits « chèques verts » pour l'année 2025

AUTORISE madame la vice-présidente à procéder à la signature de la convention ainsi que tout document administratif y afférant.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS**

Délibération adoptée à l'unanimité



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 50/2024

Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2025 – 2028 du CDG 59

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 10h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 5 décembre 2024

Nombre de membres

En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procurations : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI et Joël DENAVEAU

Excusés : Christophe CLAEYS et Rémy BECUWE

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

Le comité de gestion de la SCAS

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Considérant que la SCAS a mandaté par délibération n°20/2024 du 11 avril 2024 le CDG 59 afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents relevant de la CNRACL ;

.../...

Vu le résultat de la commission d'appel d'offres du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord en date du 30 septembre 2024 ;

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord a retenu comme prestataire CNP Assurances afin de couvrir les risques suivants :

- Décès
- Maternité / paternité / adoption
- Maladie ordinaire / longue maladie / longue durée
- Temps partiel thérapeutique
- CITIS

Le taux de cotisation est de 6,55 %.

La franchise retenue est de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire.

L'adhésion au contrat groupe est liée à la signature d'une convention de gestion permettant de définir les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la SCAS.

Cette convention définit les interventions du CDG 59 qui portent notamment sur :

- Les tâches liées à la passation et à la gestion du marché public
- Le suivi de l'exécution du contrat
- Un rôle d'information et de conseil
- Un rôle d'assistance dans la gestion des demandes de prestations

La SCAS participe aux frais d'intervention du CDG 59 à raison de la masse salariale déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances. Cette participation est fixée à 6 % de la prime acquittée et pourra être révisée chaque année par le conseil d'administration du CDG 59.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59 à compter du 1^{er} janvier 2025
- D'autoriser la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG 59
- De signer la convention d'adhésion proposée par le CDG 59

Délibération adoptée à l'unanimité

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 51/2024

Objet : Décision modificative n°3 du budget 2024 de la SCAS

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 10h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 05 décembre 2024

Nombre de membres
En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI et Joël DENAVEAU

Excusés : Christophe CLAEYS et Rémy BECUWE

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

Il est exposé aux membres du comité de gestion la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires afin d'ajuster les comptes au déroulement de l'exécution du budget 2024 de la SCAS, selon le tableau ci-annexé.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget 2024 de la SCAS telle que proposée en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-265905406-20241211-51_2024-DE

SECTION DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE SAINT-POL-SUR-MER

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2024 DE LA SCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses					
Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
6068 - 020	Autres matières et fournitures	2 700,00	1 000,00		3 700,00
6156 - 020	Maintenance	12 000,00	500,00		12 500,00
65131 - 424	Bourses	6 000,00	15 000,00		21 000,00
6184 - 020	Versements à des organismes de formation	18 600,00		15 000,00	3 600,00
617 - 020	Etudes et recherches	3 000,00		1 500,00	1 500,00
64132 - 020	Personnel non titulaire - SFT et indemnité	921,53	500,00		1 421,53
64138 - 020	Personnel non titulaire - Primes et autres ind.	11 855,84	10 000,00		21 855,84
64131 - 020	Personnel non titulaire - Rénumérations	137 169,26		10 500,00	126 669,26
	Totaux	192 246,63	27 000,00	27 000,00	192 246,63

Recettes					
Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
	Totaux				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses					
Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
21318 - 020	Construction - Autres bâtiments publics	21 500,00	10 000,00		31 500,00
21848 - 020	Autre matériel informatique	20 000,00		10 000,00	10 000,00
	Totaux	41 500,00	10 000,00	10 000,00	41 500,00

Recettes					
Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
	Totaux				

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 52/2024

Objet : Décision modificative n° 3 du budget 2024 de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT (RAAC)

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre 2024 à 10h30, le comité de gestion de la Section du Centre d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Madame Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 5 décembre 2024

Nombre de membres
En exercice : 5
Présents : 3
Votants : 5
Procuration : 2

Étaient présents : Nathalie LEFEBVRE, Leïla NAÏDJI et Joël DENAVEAU

Excusés : Christophe CLAEYS et Rémy BECUWE

Procurations : Christophe CLAEYS à Nathalie LEFEBVRE et Rémy BECUWE à Leïla NAÏDJI

Madame la Vice-Présidente rappelle que le budget 2024 de la RAAC, adopté par le comité de gestion du 18 octobre 2023, a été établi sur des bases prévisionnelles et qu'il convient aujourd'hui de procéder à des réajustements budgétaires, suite à une première décision modificative en date du 4 juillet 2024 et à une deuxième décision modificative en date du 3 octobre 2024.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget 2024 de la RAAC telle que proposée en annexe.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
Nathalie LEFEBVRE
Vice-Présidente de la SCAS



Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 059-265905406-20241211-52_2024-DE

RESIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
60622	Produits d'entretien	5 000.00	400.00		5 400.00
60623	Fournitures d'atelier	7 000.00		600.00	6 400.00
6257	Réceptions	200.00	200.00		400.00
	TOTAUX	12 200.00	600.00	600.00	12 200.00

Recettes

Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
	Totaux		-	-	-

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
2184	Mobilier	84 851.13	8 769.19	-	93 620.32
2188	Autres immobilisations corporelles	106 185.41	6 564.38	-	112 749.79
	Totaux	191 036.54	15 333.57	-	206 370.11

Recettes

Comptes	Intitulés	Crédits ouverts	En +	En -	Nouveaux crédits
			Propositions Nouvelles	Propositions Nouvelles	
13188	Autres subventions d'équipement transférables	-	15 333.57	-	15 333.57
	Totaux	-	15 333.57	-	15 333.57

